

Margit Reimer  
1240, chemin du lac Beaulne  
Chertsey, Québec  
J0K 3K0

Régie de l'énergie du Québec  
Att. : Mme Louise Pelletier  
800 Place Victoria  
Montréal, Québec  
H3C 1E8.

10 mars 2014

Re : Compteurs de la nouvelle génération  
À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R3854-2013 (phase 2)

Madame,

Par cette lettre j'aimerais exprimer mon opposition au projet d'Hydro-Québec d'installer partout au Québec les compteurs de nouvelle génération.

Hydro-Québec nous impose ces nouveaux compteurs sans avoir pris les précautions nécessaires concernant leur sécurité pour notre santé. Ces compteurs n'ont même pas été soumis à des tests comme le test de Débit d'Absorption Spécifique (DAS). Or, dans la Charte canadienne des droits et libertés, l'article 7 énonce comme suit :

**« Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. »**

Pour ces raisons, je refuse ce nouveau compteur et j'ai fait parvenir une lettre de non-consentement à Hydro-Québec. Je considère aussi que ce que Hydro appelle « l'option de retrait » représente une injustice sociale qui punit ceux qui voudraient refuser et ne le font pas à cause des coûts supplémentaires. En outre, pour tous mes co-citoyens chez qui un nouveau compteur a déjà été installé, je réclame le retrait gratuit et inconditionnel de ce compteur.

À mon avis il est absolument nécessaire de tester les nouveaux compteurs et de prendre en considération les études **indépendantes** qui ont été faites au sujet des micro-ondes, il est aussi essentiel de se référer à des experts comme monsieur Stéphane Bélinsky, technicien et spécialiste en ondes électromagnétiques avant d'approuver les phases 2 et 3 du projet.

Salutations respectueuses,

Margit Reimer